



## Sommaire

<b>Le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)</b>	<b>1</b>
<b>Condition d'inscription</b> .....	<b>1</b>
<b>Epreuves du concours</b> .....	<b>2</b>
<b>Calendrier</b> .....	<b>2</b>
<b>Préparation du concours</b> .....	<b>2</b>
<b>Possibilités d'aides financières</b> .....	<b>2</b>
<b>Les emplois d'avenir professeur</b>	<b>3</b>
<b>Des possibilités d'évolution professionnelle</b>	<b>3</b>
<b>Devenir directeur d'école</b> .....	<b>3</b>
<b>Devenir enseignant spécialisé du premier degré</b> .....	<b>3</b>
<b>Devenir psychologue scolaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Adresses utiles</b>	<b>4</b>
<b>Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)</b> .....	<b>4</b>
<b>Directions diocésaines de l'enseignement catholique (DDEC)</b> .....	<b>4</b>

## Le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)

Le concours concerne les futurs professeurs des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Il est académique. Ceci signifie que les lauréats sont affectés dans un des départements de l'académie où ils ont passé le concours et enseigneront après titularisation, dans ce département (d'où l'importance du choix de cette académie lors de l'inscription au concours).

Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon votre situation : externe, interne, troisième concours...

Après réussite à ce concours, le lauréat effectue un stage rémunéré d'un an pendant lequel il assure la responsabilité d'une ou plusieurs classes. En cas d'évaluation positive de ce stage, il est titularisé. Ce qui lui permet d'obtenir le CAPE (Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles).

Pour plus d'informations (métiers, concours...), voir le site du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : [www.education.gouv.fr/siac1](http://www.education.gouv.fr/siac1)

## Condition d'inscription

### Conditions générales

Pour vous inscrire, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse,
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requise.

Aucune limite d'âge n'est imposée.

### Conditions spécifiques

#### Conditions applicables à tous les candidats

Les candidats doivent justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité :

- une attestation de natation certifiant que le candidat a réalisé un parcours d'au moins 50 mètres,

- une attestation de secourisme (AFPS, PSC1 ou équivalent).

Les candidats qui, en raison d'un handicap, ne sont pas en mesure de fournir ces attestations, peuvent en être dispensés sur présentation d'un justificatif délivré par un médecin agréé.

En cas de réussite au concours, les candidats peuvent être titularisés malgré l'absence de détention du CLES, certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur ou du C2i2, certificat de compétences en informatique et internet. Ils sont tenus de suivre, dans un délai de 3 ans à compter de leur titularisation, les actions de formation mises en oeuvre en vue de la préparation de ces qualifications et de se présenter aux certifications correspondantes.

Enfin, il existe une condition de diplôme, variable selon le concours choisi (externe, interne, troisième concours).

#### Pour les candidats au concours externe

Le CRPE est accessible aux étudiants inscrits en M1, M2 ou aux personnes titulaires d'un Master ou d'un grade équivalent.

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 1er degré constitue la voie principale pour accéder au métier de professeur des écoles. En fin de première année de master, vous passez le CRPE. Si vous êtes admis, vous serez alors nommé professeur des écoles stagiaire et poursuivrez en deuxième année de master (M2). Si vous ne réussissez pas le concours, vous pouvez le repasser en M2. Vous ne serez pas nommé stagiaire et vous disposerez d'un parcours adapté.

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes :  
- mère ou père d'au moins trois enfants,  
- sportif de haut niveau.

#### Pour les candidats au troisième concours

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée des candidats.

Par contre, vous devez justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La durée des activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de publication des résultats d'admissibilité. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé. Les activités professionnelles accomplies en

## Professeur des écoles

qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire, d'agent public, de maître ou de documentaliste des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigée.

### Epreuves du concours

#### Session 2015

Les épreuves du concours seront les mêmes pour les candidats au concours externe que pour ceux candidats au troisième concours.

#### Épreuves d'admissibilité

- première épreuve écrite : français
- seconde épreuve écrite : mathématiques

#### Épreuves d'admission

- première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat : science et technologies, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique
- seconde épreuve orale : entretien à partir d'un dossier. Il permet d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves et à se représenter de manière réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions.

### Calendrier

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront dorénavant à la fin de la première année de master. Les étudiants admis à ce concours seront, au cours de leur seconde année de master, rémunérés en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.

#### Inscription pour la session 2015

Consulter le site [www.education.gouv.fr/siac1](http://www.education.gouv.fr/siac1)

#### Épreuves écrites d'admissibilité

Consulter le site [www.education.gouv.fr/siac1](http://www.education.gouv.fr/siac1)

#### Épreuves d'admission

Les calendriers seront portés à la connaissance des candidats par les académies organisatrices des épreuves et seront disponibles sur le serveur internet de celles-ci.

#### Résultats

Les listes de résultats sont affichées dans les services académiques chargés de l'organisation du concours et peuvent être consultées sur le site internet de l'académie.

### Préparation du concours

Vous pouvez vous préparer seul(e) aux épreuves du concours, ou avec l'aide du Centre national d'enseignement à distance ([www.cned.fr](http://www.cned.fr)).

Que vous envisagiez d'exercer dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé, vous pouvez aussi suivre une préparation à

l'Ecole supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Basse-Normandie ou à l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique Normandie (ISFEC) dans le cadre des masters que ces établissements ont mis en place. Il est également possible de suivre une préparation spécifique aux épreuves du concours pour tout titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent.

Pour les personnes souhaitant enseigner dans le **privé sous contrat catholique**, il sera nécessaire de prendre contact, dès la 1ère année de master ou au plus tard à l'entrée en 2ème année de master au moment de l'inscription, avec le Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) de l'Union régionale de l'enseignement catholique (UREC) pour obtenir un pré-accord avant l'entrée en formation :

#### UREC

Service d'accueil et d'aide au recrutement  
535 boulevard de la Paix  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
02 31 94 72 00  
[saarbn@urec-n.org](mailto:saarbn@urec-n.org)  
[www.enseignement-catholique-bn.com](http://www.enseignement-catholique-bn.com)  
Personne à contacter : Karine Coupé

#### ESPE de Basse-Normandie

Ecole supérieure du professorat et de l'Éducation de Basse-Normandie (ESPE)  
Ecole interne de l'Université de Caen Basse-Normandie  
186 rue de la Délivrande – CS 25 335  
14053 CAEN Cedex 04  
02 31 46 70 80  
[unicaen.fr/espe](http://unicaen.fr/espe)

#### - Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) 1er degré, parcours professorat des écoles

Ses enseignements, accessibles en formation initiale (statut étudiant) et en formation continue, permettent notamment la préparation du CLES 2 et du C2i2e et sont dispensés dans les 3 centres de l'ESPE en Basse-Normandie (voir coordonnées ci-dessous).

#### ESPE - Centre de Caen

186 rue de la Délivrande - CS 25 335  
14053 Caen Cedex 04  
02 31 46 70 80

#### ESPE - Centre de Saint-Lô

10 rue Saint-Georges  
50000 Saint-Lô  
02 33 77 42 00

#### ESPE - Centre d'Alençon

Site universitaire d'Alençon-Montfoulon  
61250 Damigny  
02 33 80 51 00

Pré-inscriptions à faire dès le mois de mars sur le site Internet de l'ESPE [unicaen.fr/espe](http://unicaen.fr/espe)

L'ESPE propose également une préparation non diplômante aux épreuves du concours aux personnes qui remplissent déjà les conditions pour se présenter au concours (étu-

dants, salariés, demandeurs d'emploi). Pour plus d'information sur ce dispositif, s'adresser à l'ESPE.

#### ISFEC Normandie

Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique Normandie (ISFEC)  
535 boulevard de la Paix  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
02 31 06 14 50  
[contact@isfecnormandie.fr](mailto:contact@isfecnormandie.fr)  
[www.isfecnormandie.fr](http://www.isfecnormandie.fr)

#### - Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), option 1er degré.

Dispensé en partenariat avec l'Institut catholique de Paris ([www.icp.fr](http://www.icp.fr)), il est possible de suivre cette formation sous statut étudiant mais également sous statut salarié, en présentiel ou en formation ouverte à distance.

### Possibilités d'aides financières

#### Les aides communes à l'ensemble des étudiants

#### - Bourse sur critères sociaux

Les étudiants inscrits dans des masters préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation ont accès à l'ensemble des bourses sur critères sociaux du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les critères de sélection et démarches à suivre sont détaillés sur le site Internet du Cnous [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr). Il est également possible d'effectuer sur ce site une simulation de droit à la bourse.

Pour demander une bourse sur critères sociaux, il faut impérativement constituer son dossier entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année sur le site Internet du CROUS de Caen [www.crous-caen.fr](http://www.crous-caen.fr)

#### - Bourse au mérite

Le dispositif d'aide au mérite devrait être réformé pour la rentrée universitaire 2014-2015. Les informations suivantes restent d'actualité et seront éventuellement modifiées dès l'entrée en vigueur du texte.

La bourse au mérite est réservée aux étudiants boursiers ou futurs boursiers et :

- qui sont titulaires d'une mention "très bien" à la dernière session du bac et inscrits dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers
- ou qui sont inscrits en master et figurent sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente.

Pour en bénéficier, l'étudiant doit avoir déposé un dossier social étudiant (DSE). Par la suite, il n'a aucune démarche à accomplir. L'aide au mérite s'élevait à 1800 euros pour l'année 2013/2014.

### Les aides spécifiques aux étudiants se destinant à la fonction publique et au métier d'enseignant

#### - Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Cette aide s'adresse aux étudiants, aux élèves des classes préparatoires aux concours d'accès aux écoles du service public, ou aux demandeurs d'emploi se préparant aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique. Elle est attribuée en fonction des ressources des candidats (ou de leur famille) et des résultats de leurs études antérieures. Pour l'année 2013-2014, l'allocation s'élevait à 2000 euros, versée en deux fois, en Septembre et en Février.

Pour bénéficier de cette aide, la demande est à télécharger sur le site de la Préfecture de Région et à déposer au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de Région courant septembre.

#### Pour plus d'informations :

Préfecture de Région Basse-Normandie  
Secrétariat général aux affaires régionales  
Plateforme d'appui interministériel à la GRH  
Rue Daniel Huet  
14038 Caen cedex  
02 31 30 63 37  
allocations-diversite@basse-normandie.pref.gouv.fr  
www.basse-normandie.pref.gouv.fr

### Les emplois d'avenir professeur

Les Emplois d'Avenir Professeur sont un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Ils s'adressent aux étudiants se destinant au métier d'enseignant en 2ème ou 3ème année de licence, ou en 1ère année de master, ayant moins de 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et bénéficiaires des bourses sur critères sociaux.

Ils permettent d'entrer progressivement dans le métier : il s'agit d'emplois à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures par semaine (durée évolutive au fil de l'année). Les étudiants sont encadrés par un tuteur qui les suivra tout au long de leur formation.

Les étudiants bénéficient d'une aide leur permettant de financer la suite de leurs études. Cette aide prend la forme d'une nouvelle bourse de service public, qui vient s'ajouter à la rémunération des heures de missions effectuées et aux bourses sur critères sociaux.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'Académie de Caen : [www.ac-caen.fr/academie\\_474\\_emplois-d-avenir-professeur.html](http://www.ac-caen.fr/academie_474_emplois-d-avenir-professeur.html)

### Des possibilités d'évolution professionnelle

Il existe de nombreuses possibilités d'évolution professionnelle pour les professeurs des écoles : directeur d'école, enseignant spécialisé, psychologue scolaire, mais aussi inspecteur de l'Education nationale, enseignant du second degré...

Pour plus d'informations, voir le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique Concours, emplois et carrières.

#### Devenir directeur d'école

Le directeur d'école assure la direction des écoles maternelles et élémentaires de deux classes et plus. Il veille à la bonne marche de l'école et anime l'équipe pédagogique. Il est l'interlocuteur des autorités locales.

Pour exercer cette fonction, il faut avoir effectivement enseigné trois ans et demander à être inscrit sur une liste d'aptitude (établie par département chaque année). Se renseigner auprès de la DSDEN (voir coordonnées dans le chapitre Adresses utiles) ou auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale de votre circonscription. Les admis reçoivent une formation de cinq semaines, auxquelles s'ajoutent 3 journées supplémentaires lors de la 1ère année d'exercice.

#### Devenir enseignant spécialisé du premier degré

L'enseignant spécialisé exerce auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, en recherchant pour chacun d'eux les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux.

Pour exercer cette fonction spécialisée, il faut être titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les Enseignements Adaptés et la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap (CAPA-SH), qui comporte plusieurs options (selon le public d'élèves auprès duquel l'enseignant spécialisé sera amené à exercer).

L'examen conduisant à l'obtention du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.

#### Dans l'enseignement public

Pour accéder à la préparation au CAPA-SH, les enseignants exerçant dans l'enseignement public doivent faire connaître leur intérêt pour cette spécialisation auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) dont ils dépendent (voir coordonnées dans le chapitre Adresses utiles).

Leur formation pourra avoir lieu à l'ESPE de Basse-Normandie à Caen ou hors région (en fonction des options choisies).

#### ESPE de Basse-Normandie

Ecole interne de l'Université de Caen Basse-Normandie  
186 rue de la Délivrande – CS 25 335  
14053 Caen cedex 04  
02 31 46 70 80  
[unicaen.fr/espe](http://unicaen.fr/espe)

Préparation au CAPA-SH dans le cadre du Master professionnel métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF), parcours scolarisation et insertion des publics à besoins éducatifs particuliers (2ème année de master uniquement)

#### Dans l'enseignement catholique privé sous contrat

Les enseignants exerçant dans l'enseignement privé catholique sous contrat doivent s'adresser à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) de leur département (voir coordonnées dans le chapitre Adresses utiles) pour faire connaître leur intérêt pour cette spécialisation et obtenir un accord.

La préparation à l'enseignement spécialisé se fait en cinq paliers : les enseignements correspondant aux deux premiers peuvent être suivis à l'ISFEC Normandie à Hérouville-Saint-Clair, sous la responsabilité de l'Institut supérieur de pédagogie (ISP) de Paris. Pour les trois paliers suivants, les cours ont lieu à l'ISP de Paris.

Pour tout renseignement : contacter le secrétariat de l'ISP au 01 44 39 60 29 et demander Madame Taillandier.

#### Devenir psychologue scolaire

Le psychologue scolaire, dans le cadre de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, apporte l'appui de ses compétences pour la prévention des difficultés scolaires, pour l'élaboration du projet pédagogique de l'école, pour la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des aides aux élèves en difficulté.

Pour exercer cette fonction, il faut être titulaire du Diplôme d'Etat de psychologie scolaire (DEPS).

Le stage de préparation au DEPS est ouvert aux fonctionnaires enseignants titulaires du 1er degré réunissant les deux conditions suivantes :

- être titulaire de la licence de psychologie,
- avoir exercé pendant trois ans des services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'entrée en stage.

Il se déroule sur un an et est organisé dans le cadre de quelques ESPE, en collaboration avec les départements de psychologie de leur université de rattachement.

**Professeur des écoles**

---

Les ESPE agréés pour assurer les préparations au DEPS sont les suivants : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon et Paris. En 2014-2015, seuls trois centres sont ouverts, selon les besoins exprimés par les départements : Bordeaux, Paris et Lyon.

Les enseignants intéressés par cette spécialisation sont invités à se renseigner auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription ou auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires de leur département.

**Adresses utiles****Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)****DSDEN du Calvados**

2 place de l'Europe - BP 36  
14208 Hérouville-Saint-Clair cedex  
02 31 45 95 00  
ce.ia14@ac-caen.fr  
www.ac-caen.fr/ia14/

*Sources :*

sites du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'ESPE de Basse-Normandie, de l'ISFEC Normandie, de l'UREC et Actuel CIDJ

**DSDEN de la Manche**

12 rue de la Chancellerie  
50002 Saint-Lô Cedex  
02 33 06 92 00  
ce.ia50@ac-caen.fr  
www.ac-caen.fr/ia50/

**DSDEN de l'Orne**

Cité administrative  
61013 Alençon cedex  
02 33 32 50 50  
ce.ia61@ac-caen.fr  
www.ac-caen.fr/ia61/

**Directions diocésaines de l'enseignement catholique (DDEC)****DDEC du Calvados**

Centre Saint-Paul  
3 rue Nicolas Oresme – CS 75 215  
14052 Caen Cedex 4  
02 31 95 47 47  
secretariat.ddec14@urecban.org  
www.ddec14.fr

**DDEC de la Manche**

24 rue Quesnel Morinière  
50200 Coutances  
02 33 45 12 71  
ddec50@urecban.org  
ddec50.free.fr

**DDEC de l'Orne**

29 rue Conté  
BP 16  
61500 Sées  
02 33 81 29 10  
ddecarmelle@wanadoo.fr